

DÉCLARATION LIMINAIRE AU CSAL DU 10 JANVIER 2023

Monsieur le Président,

Nouvelle instance mais même vieilles recettes. Malgré la demande principale des agents lors du « Grand remue-méninges », demande noyée dans la masse lors des restitutions, la DGFIP continue de détruire des emplois, augmentant encore la charge de travail pour les personnels.

L'annonce des - 850 emplois pour 2023, présentée comme une bonne nouvelle par le Ministre et l'administration, cache une toute autre réalité, notamment pour les directions locales et les catégories B et C.

En effet les 850 suppressions d'emplois nettes se déclinent pour les services locaux par une perte nette de - 1 359 emplois orientée majoritairement vers les catégories B et C.

La DG considère que certaines missions sont prioritaires et doivent être renforcées, mais au lieu de créer des emplois, elle les prélève dans les directions locales pourtant déjà exsangues...

Pour Solidaires Finances Publiques, cette politique de redéploiement est donc un auto-financement par le collectif DGFIP. Si nous pouvons partager l'idée selon laquelle certaines des missions doivent être renforcées, cela nécessite un véritable bilan contradictoire tant sur l'évaluation des charges que sur la qualité des missions. Il y a urgence de faire une pause dans les réformes et à avoir des moyens alloués en corrélation avec les charges réelles. Mais cela induit une transparence totale sur les éléments qui ont amené à ce choix unilatéral.

Les axes prioritaires sont ainsi définis par la DGFIP :

- accélérer la transformation numérique ;
- renforcer certains métiers : la lutte contre la fraude, l'accompagnement fiscal des entreprises, le recouvrement des amendes, la publicité foncière ;
- soutenir des directions dans l'exercice de certaines missions fragiles : comme le suivi des entreprises en difficulté, la fiscalité directe locale, les dépôts de fonds Trésor, les domaines, l'audit et le contrôle de gestion : 300 redéploiements.

Ainsi les redéploiements sont essentiellement tournés vers la Centrale, les services à compétences nationales, et les directions nationales spécialisées, les DISI et DIRCOFI à hauteur de 276 emplois.

Les services relocalisés sont financés par des redéploiements entre directions pour un total de 618 emplois avec la création de 17 services supplémentaires mais ces redéploiements seront faits progressivement au fur et à mesure de la mise en place des nouveaux services relocalisés.

Sur le sujet des transferts d'emplois au sein du ministère ou interministériels l'opacité règne quant à l'évaluation effective des charges liées aux missions transférées. Par expérience, nous savons que les administrations exportatrices ont tendance à sous-évaluer les charges pour garder des emplois dans leurs directions respectives. Au-delà des transferts d'emplois, c'est la prise en charge de la mission par les services accueillants qui questionne.

Au sujet de la répartition des suppressions d'emplois, la catégorie C est une nouvelle fois la plus ciblée par les suppressions d'emplois ; elle absorbe à elle seule 70 % des suppressions. S'ensuit la catégorie B avec 24,5 % puis les IDIV HC 10,6 % et IDIV CN 9 %.

Nous ne pouvons décorrérer cette évolution de la hausse du recrutement des contractuels sur ces catégories en lieu et place de postes de fonctionnaires..

Ces nouvelles suppressions d'emplois viennent s'ajouter **aux plus de 40 000** qui ont touché la DGFIP depuis 2002. La diminution continue de nos ETP a de graves conséquences sur les conditions de travail des agents et des agentes et sur l'exercice de nos missions de service public au quotidien. Il est urgent de mener de véritables politiques de recrutement statutaire à la hauteur des enjeux.

Au plan local, malgré la volonté affichée de la DGFIP de renforcer la lutte contre la fraude, nous ne pouvons que déplorer la suppression du poste d'IFiP au sein de la Brigade Départementale de Vérification.

Même si nous saluons la création d'un poste de contrôleur à la Brigade de Contrôle et de Recherche, nous doutons de la vision à long terme de notre direction. Rappelons que ce poste avait été supprimé il y a une dizaine d'années... Cela laisse fortement à penser qu'aucune vision d'ensemble n'est prévue, que les emplois sont supprimés suivant les opportunités en fonction des départs ou des mutations des agents, tout cela pour répondre à une politique ultra libérale visant à supprimer des emplois de fonctionnaires quelles qu'en soient les conséquences.

Encore une fois, les Services des Impôts des Particuliers payent un lourd tribut avec la suppression de deux contrôleurs et de deux agents.

Il est inacceptable de considérer que la DG arrive à des gains de productivité avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la suppression de la contribution à l'audiovisuel public, alors que l'augmentation des charges pour les agents est réelle.

Comme nous l'avions craint et dénoncé lors de sa création, le SIE départemental est devenu une réserve de suppression d'emplois, dont deux seront détruits cette année. Et cela malgré les axes prioritaires affichés de la DGFIP, tel que l'accompagnement fiscal des entreprises et le suivi des entreprises en difficulté.

Nous regrettons également l'opacité croissante du mouvement de mutation avec les lignes directrices de gestion, et notamment la création du poste A d'EDR en surnombre, attribué à un agent sorti d'école, alors qu'il n'a jamais fait l'objet d'un appel à candidature.

Vous l'aurez compris Monsieur le président, nous ne siégerons pas à ce CSAL, tant l'exaspération, la démotivation et la colère des agents sont grandes.

Nous vous laissons la responsabilité d'expliquer aux agents et chefs de services la subtilité des raisons qui vous ont poussé à choisir de supprimer tel emploi à tel endroit, dégradant davantage la motivation des agents et des chefs de services qui y travaillent, dégradant encore les conditions de travail.